

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

INTERPIERRE FRANCE

Société civile de placement immobilier à capital variable
Siège social : 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS
383 356 755 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les associées de la SCPI INTERPIERRE FRANCE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 16 juin 2022 à 16h, au Salon La Pagerie, Les Salons de l'Etoile – Hôtel Napoléon, 40 avenue de Friedland, 75008 PARIS.

Si cette Assemblée ne peut valablement délibérer faute de réunir le quorum requis, les associés seront à nouveau convoqués le vendredi 8 juillet 2022 à 14h30, au siège social, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I/ Ordre du jour :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Approbation des conventions visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier ;
3. Quitus à la Société de Gestion ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Approbation de la valeur comptable ;
6. Approbation de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution ;
7. Approbation des distributions de plus-values de cession d'immeubles ;
8. Renouvellement intégral du Conseil de surveillance ;
9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;
10. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant ;
11. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION*APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été soumis.

DEUXIEME RESOLUTION*APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 214-106 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes et du rapport du Conseil de surveillance sur les conventions visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, prend acte des conclusions desdits rapports et du fait qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION*QUITUS A LA SOCIETE DE GESTION*

L'Assemblée Générale donne quitus à la société PAREF Gestion pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

QUATRIEME RESOLUTION*AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021*

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition du résultat comme suit :

Résultat au 31/12/2021	10 729 623 €
Report à nouveau après affectation du résultat de l'année N-1	801 158 €
Distribution 2021	10 655 093 €
Solde report à nouveau après affectation du résultat	875 688 €

En conséquence, le résultat pour une part est de 55,14 euros et le dividende annuel versé pour une part en pleine jouissance est arrêté à 54,60 euros.

CINQUIEME RESOLUTION*APPROBATION DE LA VALEUR COMPTABLE*

L'Assemblée Générale approuve la valeur comptable de la SCPI, telle qu'elle est déterminée par la Société de Gestion, qui s'élève au 31 décembre 2021 à :

La valeur comptable	182 211 257 € soit 879 € par part
---------------------	-----------------------------------

SIXIEME RESOLUTION*APPROBATION DE LA VALEUR DE REALISATION ET DE LA VALEUR DE RECONSTITUTION*

L'Assemblée Générale prend acte de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la SCPI telles qu'elles sont déterminées par la Société de Gestion.

Ces valeurs s'élèvent au 31 décembre 2021 à :

La valeur de réalisation	187 299 324 € soit 903 € par part
La valeur de reconstitution	220 518 276 € soit 1 064 € par part

SEPTIEME RESOLUTION

APPROBATION DES DISTRIBUTIONS DE PLUS-VALUES DE CESSIION D'IMMEUBLES

L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à distribuer des sommes prélevées sur le compte réserve des « plus ou moins-values sur cession d'immeubles » dans la limite du stock des plus-values nettes.

Cette autorisation est valable pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

HUITIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT INTEGRAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après avoir rappelé que l'article 18 des statuts de la SCPI prévoit que le Conseil de surveillance est composé de sept (7) membres au moins et de neuf (9) au plus désignés parmi les associés possédant au moins 10 parts et ayant moins de 75 ans à la date de l'élection par l'assemblée générale ordinaire, pour trois exercices et toujours rééligibles,

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance, à l'issue de la présente assemblée, du mandat des neuf (9) membres du Conseil de surveillance :

- Léon BARUC
- Bertrand de GELOES d'EL SLOO
- Jean-François GUTHMANN
- Jacques de JUVIGNY
- Yann PRIGENT
- Annabelle ROCAT
- GROUPE STRATEGECO INTERNATIONAL représentée par Pascal BENVENISTE
- SCI DE L'ASNEE représentée par Henri TIESSEN
- SCI SEV INVEST représentée par Sébastien MONTEILHET

Vu les membres sortants sollicitant le renouvellement de leur mandat (par ordre alphabétique) :

	NOM / DENOMINATION SOCIALE	PRENOM / REPRESENTANT	AGE (à la date de l'assemblée)	PROFESSION (actuelle ou passée)	NOMBRE DE PARTS
1	de GELOES d'ESLOO	Bertrand	74	Retraité. Anciennement chef d'entreprise dans le secteur des transports. Titulaire de dix (10) mandats au sein de SCPI gérées par PAREF Gestion, AESTIAM et la Française.	42
2	de JUVIGNY	Jacques	57	Directeur Administratif et Financier d'un organisme de santé et de prévention. Titulaire de quatre (4) autres mandats au sein de Conseil de surveillance de SCPI.	10
3	PRIGENT	Yann	62	Médecin biologiste, Directeur général de la SELAS Cerballiance Finistère (BREST).	150
4	GROUPE STRATEGECO INTERNATIONAL	Pascal BENVENISTE	50	La société est spécialisée dans le conseil pour les affaires et la gestion d'entreprise. Par ailleurs, son représentant légal est dirigeant de fonds d'investissement immobilier. La société est titulaire de deux autres mandats au sein des SCPI PrimoPierre et Primovie.	47
5	SCI SEV INVEST	Sébastien MONTEILHET	44	Conseil en gestion de patrimoine.	48

et vu les nouvelles candidatures exprimées (par ordre alphabétique) de :

	NOM / DENOMINATION SOCIALE	PRENOM / REPRESENTANT	AGE (à la date de l'assemblée)	PROFESSION (actuelle ou passée)	NOMBRE DE PARTS
6	AAAZ (SCI)	Jocelyn BLANC	44	Ingénieur militaire d'infrastructure.	14
7	AISSA EL BEY	Abdeljalil	40	Enseignant – chercheur (grade professeur à l'IMT Atlantique, Technopôle Brest-Iroise).	19
8	BARGAIN	Hervé	66	Cadre Informaticien Retraité.	10
9	BORGHETTI	Patrick	62	Actuellement Directeur du Développement de la Clientèle Institutionnelle ayant une expérience d'une trentaine d'années dans le secteur de l'immobilier dont 21 ans en tant qu'Expert au Crédit Foncier de France.	15
10	DOUTRIAUX	Thaddé	44	Directeur financier (avec mandat social de DG), Sidel Packing Solutions SAS. Anciennement contrôleur de gestion Groupe Sidel Blowing & Services SAS	40
11	GARCIA	Thierry	64	Retraité. Anciennement salarié d'EDF dans le secteur des centrales nucléaires. Titulaire d'un mandat au sein du Conseil de surveillance de la SCPI EDISSIMMO (Amundi).	55
12	PRIMONIAL DOUBLE IMMO (SCI)	Grégory FRAPET	50	Le Gérant de la SCI est la société PRIMONIAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT, représentée par son président M. Frapet. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers depuis 2011 qui gère et valorise sur le long terme pour le compte de ses clients investisseurs, un parc immobilier représentant plus de 21 Mds € d'encours sous gestion et réparti sur 7 pays européens	1165
13	RENAUD-PERRET	Julien	54	Directeur du Développement Groupe chez Pierre & Vacances	125
14	SCI DE LA RUE JEAN MOULIN	Joseph MATICOT	74	Expert-comptable et gérant de deux SCI associée de la présente SCPI	19
15	SCI JO.M Immob	Joseph MATICOT	74	Expert-comptable et gérant de deux SCI associée de la présente SCPI	20
16	SRM IMMOBILIER	Salim MOULAY RCHID	34	Responsable stratégique pour l'éditeur de logiciel Celonis pour les régions France, Espagne, Italie et Portugal. Anciennement	95
17	VIAROUGE	Thierry	56	Cadre supérieur bancaire au sein de La Banque Postale. Titulaire de 4 autres mandats au sein des SCPI Ciloger Habitat, Actipierre Europe, ADP et Sélectinvest.	20

L'Assemblée Générale nomme les candidats suivants :

◇
◇
◇
◇
◇

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

NEUVIEME RESOLUTION*RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE*

Après avoir rappelé que, conformément à l'article 19 des statuts de la SCPI, le Commissaire aux comptes est nommé pour une durée de six (6) exercices et est rééligible,

L'Assemblée Générale prenant acte de l'arrivée à terme du mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit représentée par Eric BULLE en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la SCPI,

Décide, en conséquence, de renouveler la société PricewaterhouseCoopers Audit représentée par Mme Mathilde HAUSWIRTH pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

DIXIEME RESOLUTION*RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT*

Après avoir rappelé que, conformément à l'article 19 des statuts de la SCPI, le Commissaire aux comptes est nommé pour une durée de six (6) exercices et est rééligible,

L'Assemblée Générale prenant acte de l'arrivée à terme du mandat de M. Jean-Christophe GEORGHIOU en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la SCPI,

Décide, en conséquence, de nommer en remplacement, M. Emmanuel BENOIST pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

ONZIEME RESOLUTION*POUVOIRS POUR FORMALITES*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de dépôts et de publicité et généralement faire le nécessaire.